

Portage de repas

La communauté de communes propose un service portage de repas.

Portage de repas - Cœur de Garonne (cc-coeurdegaronne.fr)



Qui peut bénéficier de ce service ?

Toutes les personnes qui sont dans l'incapacité provisoire ou permanente de se confectionner leur repas.

Quand ce service est-il assuré ?

Le service est disponible 7 jours sur 7.

La livraison est assurée du lundi au vendredi.

Quel est le coût d'un repas ?

Le prix du repas est modulable en fonction des revenus du foyer.

Une participation financière est possible

(Conseil départemental, caisse de retraite, mutuelle ...)